



Dépôt: Mme Simone BEISSEL
17 juillet 2002



p1 4735

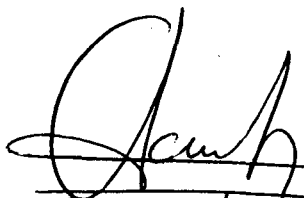
MOTION

La Chambre des Députés,

- constatant que les progrès en informatique, aussi bénéfiques qu'ils soient, recèlent également des dangers;
- considérant que l'objectif du projet de loi relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel est d'endiguer les risques d'abus;
- considérant le degré de complexité élevé des dispositions retenues dans le projet de loi susmentionné;
- soulignant les incidences du projet de loi sous rubrique sur le fonctionnement des institutions et des organismes publics ainsi que sur toute personne privée ou morale procédant au traitement de données à caractère personnel;
- relevant les répercussions que le traitement de données à caractère personnel peut avoir sur les droits et libertés des personnes dont les données font l'objet d'un traitement;
- considérant qu'un des principes clés dudit projet de loi est de garantir l'information des personnes dont les données sont traitées afin de s'assurer du consentement éclairé de ces dernières;

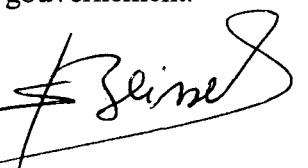
invite le Gouvernement,

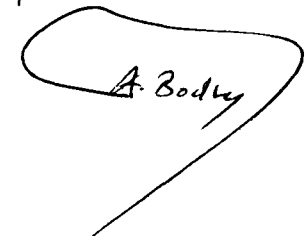
- à faire élaborer une brochure relatant en des termes simples et compréhensibles les tenants et aboutissants de cette nouvelle loi et informant les citoyens sur leurs droits et devoirs en la matière;
- à s'assurer de la diffusion la plus large possible de cette brochure et à faire en sorte qu'elle soit rendue accessible aux internautes sur le site internet du gouvernement.



P. SAUTER


F. GRESSEN


R. GARCIA




A. BODRY


L. MOSAR